

Sainte-Thérèse, le 12 octobre 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la station de traitement des eaux usées
Mont-Gabriel à Sainte-Adèle

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 septembre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation article 32 du 12 décembre 1997, 3 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)



CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 12 décembre 1997

AUTORISATION
(Article 32)

Ville de Sainte-Adèle
1381, boul. Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec)
JOR 1L0

N/Réf.: 7313-15-01-63510-02
1159267

Objet : Réfection des étangs aérés - Station Mont-Gabriel

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 novembre 1997, reçue le 24 novembre 1997 et complétée le 10 décembre 1997, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de reconstruction de l'étang n°1 à la suite de l'affaissement d'une partie du chemin d'accès et du mur terre-voile et travaux connexes pour la remise en état de fonctionnement du système de traitement.

Le projet est situé dans la ville de Sainte-Adèle et dans la MRC Les Pays-d'en-Haut.



AUTORISATION
(Article 32)

- 2 -

N/Réf.: 7313-15-01-63510-02
1159267

Le 12 décembre 1997

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre de monsieur Romuald Guillemette, ing., 10 décembre 1997, à monsieur Yves Ducasse, ing., concernant la membrane géotextile entre la zone 1 et les zones 2 et 3 ;
- Note de monsieur Ronald Biard, 4 décembre 1997, à monsieur Richard Latraverse, ing., concernant une lettre de monsieur Romuald Guillemette, ing., 3 décembre 1997, adressée à monsieur Yves Ducasse, ing., relativement à la reconstruction de l'extrémité de l'étang n° 1 du Mont-Gabriel ;
- Requête d'autorisation de monsieur Yves Ducasse, ing., 20 novembre 1997, pour des travaux correctifs aux étangs aérés, station Mont-Gabriel, ville de Ste-Adèle, document annexé ;
- Rapport, directives générales sur la restauration d'un étang aéré à la station de traitement des eaux usées du secteur Mont-Gabriel, ville de Ste-Adèle, COGEMAT INC., signé par monsieur Romuald Guillemette, ing., 23 p., 17 novembre 1997, documents annexés ;
- Rapport, notes explicatives pour la reconstruction de l'extrémité de l'étang n° 1, station de traitement des eaux usées secteur Mont-Gabriel, ville de Ste-Adèle, COGEMAT INC., signé par monsieur Romuald Guillemette, ing., 14 p., 19 novembre 1997, documents annexés ;
- Plan n° 9747-2, Étangs aérés, secteur Mont-Gabriel, restauration du talus à l'extrémité de l'étang n° 1, vue en plan et coupes types, variante Ib, ville de Ste-Adèle, COGEMAT INC. Monsieur Romuald Guillemette, ing., 11 novembre 1997, révisé 1^{er} décembre 1997.



AUTORISATION
(Article 32)

- 3 -

N/Réf.: 7313-15-01-63510-02
1159267

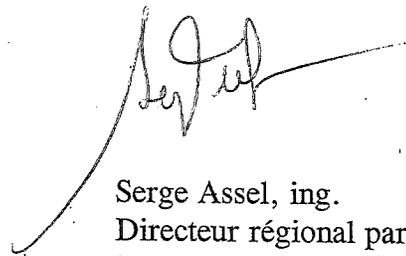
Le 12 décembre 1997

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Serge Assel, ing.
Directeur régional par
intérim des Laurentides

SA//PPD/jl

